

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Le dix décembre deux mil vingt, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Patrick SCIOU, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, Jean-Denis LEPEU, MMES Christiane BRULAIRE, Christelle AUPY, M. Paolo DA CUNHA

Etait absente : Mme Marie-Hélène LINARD

Mme AUPY Christelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 4 décembre 2020

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2020

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2020.

Ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour la réhabilitation du chauffage de la Maison du Braconnage
- Eclairage public : ajout de points lumineux et révision du devis
- Eclairage public : décision modificative
- Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) POUR LA REHABILITATION DU CHAUFFAGE DE LA MAISON DU BRACONNAGE

Le système du chauffage électrique à la Maison du Braconnage est devenu obsolète. Il est très onéreux et inadapté au fonctionnement du musée Il paraît donc indispensable de le changer. Son remplacement permettra une meilleure utilisation tout au long de l'année.

C'est pourquoi, le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la DSR (Dotation de la Solidarité Rurale) pour la réhabilitation du système de chauffage de la Maison du Braconnage.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

ECLAIRAGE PUBLIC : AVENANT AU DEVIS INITIAL (AJOUT DE POINTS LUMINEUX)

Lors du conseil municipal du 12 octobre 2020, la collectivité a décidé d'effectuer les travaux de passage en leds de l'éclairage public en une tranche et a choisi la société ERS MAINE.

Après réflexion, il est nécessaire d'ajouter d'autres points lumineux à des endroits très sombres (1 point route de Lamotte et 2 points route de Pierrefitte).

De même, à l'entrée du musée de la Maison du Braconnage, il est évoqué le fait de passer les bornes en leds.

De plus et indépendamment des travaux effectués par la société ERS MAINE, afin de mettre en valeur et d'apporter un cachet supplémentaire à l'église de la commune, il est envisagé d'éclairer les vitraux.

DECISION MODIFICATIOVE n°1 : BUDGET COMMUNE **SECTION INVESTISSEMENT**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits entre les différents chapitres du budget principal de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
- VOTE les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
Section d'investissement		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement		
Chapitre 21		
Immobilisations corporelles		
Article 2157 matériel et outillage de voirie	7 000.00 €	
Chapitre 23		
Immobilisations en cours		
Article 2313 Construction		7 000.00 €

- DONNE tous pouvoirs au maire à cet effet

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Séance levée à 18 h 20
Affichage : le 21/12/2020

Le Maire
Patrick MORIN